



Régie portneuvoise de protection incendie

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 22 septembre 2023

Province de Québec
MRC de Portneuf

Présences à la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie portneuvoise de protection incendie, étaient présents :

Membres

M. Michel Blackburn, président
M. Mario Alain, secrétaire-trésorier
M. Marc Rivard, administrateur
M. François Trottier, administrateur

Invités

M. Francis Perron, directeur de la Régie portneuvoise de protection incendie
Mme Valerie Veillette, adjointe de la Régie portneuvoise de protection incendie
M. Vincent Levesque-Dostie, directeur des Travaux publics de la ville de Portneuf

23-09-057

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée en conformité avec la *Loi sur les cités et les villes* pour la province de Québec.

M. Marc Rivard propose l'ouverture de l'assemblée.
M. Michel Blackburn préside l'assemblée et propose que Mme Valerie Veillette agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

23-09-058

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**PROPOSÉ PAR M. MARIO ALAIN
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté

Adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.

23-09-059

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 AOÛT 2023

**PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS TROTTIER
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenu le 25 août 2023.

Adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

23-09-060 4.1 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. MARC RIVARD
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil entérine les comptes à payer au 31 août 2023 pour un montant de 5 370.14\$

Adoption à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée certifie, par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-devant ont été autorisées.

*Valerie Veillette
Trésorière*

23-09-061 4.2 DISPOSITION TÉLÉPHONE CELLULAIRE

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. MARIO ALAIN
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil accepte de vendre le téléphone cellulaire au Chef de division qui prendra sa retraite en décembre 2023 au coût du solde restant sur le téléphone.

Adoption à l'unanimité par les membres du conseil présents.

23-09-062 4.3 ACHAT LAVEUSE CASERNE 8

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. FRANCOIS TROTTIER
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil accepte l'achat d'une laveuse industrielle à la caserne 8 jusqu'à un montant de 16 000.00\$. Le montant utilisé proviendra des comptes de grand livre 271113, 271114 et 271124.

Adoption à l'unanimité par les membres du conseil présents.

4.4 COÛT DES LOYER EN PRÉVISION DU BUDGET

Une demande a été présenté aux directeurs généraux des villes d'obtenir les coûts de loyer en prévision de préparer le budget pour l'année 2024.

4.5 RACHAT DU 904

Dans le but de diminuer les coûts de budget de l'année 2024 et l'option de rachat disponible sur le crédit-bail du véhicule 904. Il a été convenu de contacter la compagnie pour obtenir les montants exacts de rachat du véhicule.

4.6 CADEAU DE RETRAITE

M. Francis Perron demande aux représentants de la ville de Cap-Santé si ceux-ci veulent participer au cadeau de retraite de l'employé qui quitte en décembre 2023 puisqu'il a été pompier longtemps pour la municipalité. La directrice générale de la ville de Cap-Santé enverra les informations par courriel.

RESSOURCES HUMAINES

FINANCES

23-09-063

6.1 DÉBOURSÉ PAR CHÈQUE POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 31 AOÛT 2023

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. MARC RIVARD
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise le paiement des déboursés par chèque au montant de 6 877.12\$

Adoption à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée certifie, par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-devant ont été autorisées.

*Valerie Veillette
Trésorière*

23-09-064

6.2 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 31 AOÛT 2023

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. MARIO ALAIN
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise le paiement des dépenses incompressibles énumérées dans le rapport présenté pour la période du 1 au 31 août 2023 au montant de 51 576.37\$

Adoption à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée certifie, par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-devant ont été autorisées.

Valerie Veillette
Trésorière

6.3 ANALYSE DES POSTES BUDGÉTAIRES AU 31 AOÛT 2023

Le conseil d'administration prend acte du dépôt du rapport d'analyse des postes budgétaires au 31 AOÛT 2023.

POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

POINTS D'INFORMATIONS

8.1 TABLEAU DES INTERVENTIONS DU MOIS DE AOÛT 2023

M. Francis Perron fait la présentation des interventions du mois de d'août 2023.

8.2 CASERNE 4

8.3 CASERNE 8

8.4 SUIVI MUTUELLE

M. Francis Perron présente le suivi de la dernière rencontre de la mutuelle incendie de la MRC de Portneuf ainsi que les faits qui ont été discutés lors de cette rencontre.

8.5 SUIVI PLIU

M. Francis Perron discute avec les maires des villes des développements du PLIU.

CORRESPONDANCE

9.1 CNESST - AMENDE

M. Francis Perron présente au conseil d'administration l'amende qui a été reçu suite à la visite de l'inspecteur à la caserne 4.

VARIA

23-09-065

10.1 LOGO CFIP

Mme Valerie Veillette présente le nouveau logo pour le centre de formation incendie de Portneuf. Le conseil d'administration autorise l'utilisation de ce nouveau logo.

10.2 SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne

M. Francis Perron informe le conseil d'administration qu'il a reçu la résolution qui confirme le désire de la municipalité de Sainte-Christine-D'auvergne d'intégrer la Régie portneuvoise de protection incendie.

PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le 27 octobre 2023 à 9h30.

23-09-066

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est PROPOSÉ par M. François Trottier que la séance soit levée à 11h54

Valerie Veillette

Valerie Veillette, greffière-
trésorière